

République française - Département du Tarn
**Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p>Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Date de la convocation : 14 avril 2026</p>	<p>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p>Représentées : Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p>Excusé : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BREST</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 06 MAI 2026 et publication le 06 MAI 2026</p>	

Délibération n° DE_33_2026

Objet :

Budget Commune - BP 2026

A la demande de M. le Maire, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée qu'après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2025 il convient de voter le budget primitif 2026 de la Commune.

Elle présente le budget primitif de l'exercice 2026.

Elle rappelle que la Commune a opté pour la nomenclature comptable M57 qui permet la fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (article L.5217-10-6 du CGCT). Pour tout virement de crédit ainsi réalisé, une décision du Maire sera portée à la connaissance du conseil municipal suivant. Au-delà de la limite des 7.5 %, les virements de crédits nécessiteront une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé de Mme Sylvie RAYSSEGUIER ;
- Considérant le projet de budget primitif 2026 de la Commune présenté ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix pour,

- Approuve le budget primitif 2026 de la Commune, tel qu'il a été présenté,

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de réception de l'AR: 06/05/2026

081-218102614-DE_33_2026-DE

A G E D I

ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- En recettes à la somme de : 2 219 935,65
- En dépenses à la somme de : 2 219 935,65

– D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	248 317,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	286 500,00
014	Atténuations de produits	18 172,00
023	Virement à la section d'investissement	374 579,23
042	Section à section	23 635,29
65	Autres charges de gestion courante	342 800,00
66	Charges financières	25 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 319 003,55

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	374 358,82
013	Atténuations de charges	13 220,00
042	Section à section	23 635,29
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	118 089,31
73	Impôts et taxes	41 603,00
731	Fiscalité locale	456 733,00
74	Dotations et participations	263 344,13
75	Autres produits de gestion courante	28 010,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits spécifiques	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 319 003,55

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de réception de l'AR: 06/05/2026

081-218102614-DE_33_2026-DE

AGEDI

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	102 350,26
040	Section à section	23 635,29
16	Emprunts et dettes assimilées	333 200,00
20	Immobilisations incorporelles	3 434,81
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	267 861,74
23	Immobilisations en cours	150 450,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		900 932,10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	374 579,23
040	Section à section	23 635,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	143 554,56
13	Subventions d'investissement	359 163,02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		900 932,10

- Autorise la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Christophe BREST

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
Date de réception de l'AR: 06/05/2026
081-218102614-DE_33_2026-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 06/05/2026

081-218102614-DE 33_2026-DE

AGEDI

COMMUNE DE SAINT LIEUX – BP 2026


ARRETE ET SIGNATURES

Date de la convocation : 14 mars 2026
 Présenté par le Maire, Gilles CORMIGNON
 A St-Lieux-lès-Lavaur, le 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **15**
 Nombre de membres présents : **11**
 Nombre de suffrages exprimés : **14**
VOTES Pour : **14**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 à St-Lieux-lès-Lavaur, le 28 avril 2026

Les membres :

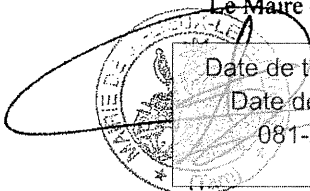
NOM	FONCTION	SIGNATURE
Gilles CORMIGNON	Maire	
Daniel ARMENGAUD	Adjoint au Maire	
Chloé SOULAYRAC-GELIS	Adjointe au Maire	
Franck BRETEAU	Adjoint au Maire	
Sylvie RAYSSEGUIER	Adjointe au Maire	
Pascal FLAHAUT	Conseiller municipal	
Francis BACCHIN	Conseiller municipal	Excusé
Nathalie CAUWET	Conseillère municipale	Représentée par Chloé SOULAYRAC-GELIS
Sandrine ODON	Conseillère municipale	
Christophe BREST	Conseiller municipal	
Xavier BOULARD	Conseiller municipal	
Laetitia LARTIGUE	Conseillère municipale	Représentée par Christophe BREST
Adeline MOULIS	Conseillère municipale	Représentée par Sandrine ODON
Laurent TONON	Conseiller municipal	
Laetitia FAUX	Conseillère municipale	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
 et de la publication le

06 MAI 2026

06 MAI 2026

St-Lieux-lès-Lavaur, le 28 avril 2026
 Le Maire – Gilles CORMIGNON



Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
 Date de réception de l'AR: 06/05/2026
 081-218102614-DB_04_2026-BF
 AGEDI

